

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2729

présenté par
M. Loubet

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	6 200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	0	6 200 000 000
SOLDE	-6 200 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les aides publiques d'État accordées aux énergies intermittentes, principalement l'éolien et le solaire. Malgré des subventions massives depuis plus de vingt ans, ces filières n'assurent pas une production stable et imposent le maintien de moyens pilotables, alourdissant ainsi les coûts du système électrique et dégradant la viabilité du parc nucléaire (la modulation étant responsable des corrosions sous contrainte de nos réacteurs).

La France disposant déjà d'une électricité largement décarbonée grâce au nucléaire et à l'hydraulique, le maintien de ces aides n'a plus de justification économique ni écologique. Leur suppression permettrait de réaliser d'importantes économies pour le contribuable et de recentrer les financements publics sur des sources d'énergie pilotables, souveraines et réellement compétitives, notamment la relance du nucléaire ou encore du projet Astrid.

Pour réaliser cette politique énergétique souveraine et de bon sens, il est donc proposé de :

- Retirer 6,2 milliards d'euros de l'action 9 « Soutien aux énergies renouvelables électriques » du programme 345 Service public de l'énergie.